



Commune de Civrieux d'Azergues
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 7 novembre à 20h 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 octobre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie Pierre TEYSSIER, Maire.

Etaient Présents : Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Mme Liliane DALLA LIBERA, Monsieur Loïc BOUCHARD, Madame Isabelle ADELIN, Monsieur Jean PHILIBERT, Madame Françoise BRESSON, Madame Isabelle LUC, Monsieur Rocco CAPPELLETTI, Madame Brigitte BOURGEAY, Monsieur Oliver PASQUAL, Madame Claire CARMIGNATO, Monsieur Jean Luc TORREQUADRA, Monsieur Xavier ROLLIN, Monsieur Denis BINAUD, Monsieur Gabriel EHRET

Etaient absents excusés : Frank GRORUD qui donne pouvoirs à Loic BOUCHARD
Béatrice CESARI qui donne pouvoirs à Jean-Luc TORREQUADRA
Jean-Baptiste PAULIN qui donne pouvoirs à Marie-Pierre TEYSSIER
Etienne du CHAFFAUT qui donne pouvoirs à Françoise BRESSON

Nombre de conseillers en exercice : 19 présents : 15 votants : 19

Secrétaire de séance : Isabelle ADELIN

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour : les ouvertures dérogatoires du dimanche.

Accord de l'assemblée.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Réhabilitation salle des sports

• **Présentation avenant maîtrise d'œuvre**

La parole est donnée à François PLASSE, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage qui rend compte de l'avancement technique du chantier ; la phase importante de la mise en pré contrainte de la poutre a été réalisée, l'extension et la construction des annexes vont pouvoir débuter. Il précise que le chantier a pris un retard de 4 semaines dû principalement à la surprise du manque de ferrailage des poteaux principaux du bâtiment. Ils ont dû être totalement reconstruits.

Afin de justifier le surcout de l'avenant à passer avec le Maître d'œuvre, il commente la note économique qui reprend le déroulé de l'opération jusqu'à l'attribution des marchés. Une analyse a été faite du coût comparé de l'opération, par rapport à des opérations similaires, à programme équivalent. Ces éléments confirment le choix de la réhabilitation qui est donc bien plus pertinent qu'une construction neuve.

Une visite du chantier aux membres de la commission des bâtiments a été réalisée, ce qui a pu permettre à chacun des membres présents de constater l'avancement de cette opération.



Madame le Maire indique donc que suite aux négociations faites, les honoraires de la maîtrise d'œuvre passe de 246 743.04€ HT à 299 842.00€ H.T. Elle soumet au vote.

A l'unanimité, le conseil municipal valide cet avenant n° 1.

- **Emprunt**

Comme prévu au budget, il est prévu un emprunt pour financer une partie de cette opération qui s'élève à 3 400 000€ H.T (travaux + honoraires + études).

Elle rappelle les subventions allouées :

- Région	350 000€
- Département	250 000€
- DETR	118 750€
Total	718 750€

Un emprunt de 2 000 000€ est nécessaire. 4 établissements bancaires ont été consultés. La meilleure proposition est celle du Crédit Agricole avec les caractéristiques suivantes :

Durée 240 mois

Taux fixe trimestriel : 0.60 % soit une échéance de 26 548.72€

Frais de dossier : 1 000€

Madame le Maire soumet au vote

A l'unanimité le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole.

Vente tènement à la STE DAVRIL PROMOTION – Programme les Verchères

Par délibération du 7 septembre 2018, le conseil municipal avait retenu la Société DAVRIL comme promoteur pour l'aménagement du programme des Verchères, comprenant 28 logements dont 6 logements sociaux, Il convient maintenant de vendre le tènement à ce promoteur pour le montant précédemment fixé à 1 355 000€. La voirie réalisée par la CCBPD restera propriété de la commune. Mme le Maire soumet au vote.

Par 2 abstentions et 17 voix Pour, le conseil municipal donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer l'acte notarié et tous les documents nécessaires à cette transaction.

Renouvellement adhésion à la médecine préventive au profit du personnel communal

La commune adhère au service de médecine préventive proposé par le Centre de Gestion, ainsi qu'aux actions en matière d'hygiène et de sécurité au travail. La précédente convention arrive à échéance et Mme le Maire propose de renouveler l'adhésion pour la période 2020-2022. Le coût par agent s'élève à 70€ pour l'année 2020. Elle soumet au vote.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.



Renouvellement convention de participation en matière de protection sociale complémentaire pour le risque « santé » et « prévoyance »

Cette convention de participation pour faire bénéficier les agents de la collectivité d'une protection sociale complémentaire pour le risque santé et prévoyance arrive à échéance le 31 décembre 2019 ; Mme le Maire propose de renouveler l'adhésion au CDG dans les mêmes conditions, à savoir :

- 30€ par agent pour le risque santé
- 10€ par agent pour le risque prévoyance

Elle soumet au vote

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Mandat spécial donné à Mme Le Maire et 2 adjoints pour représenter la commune au congrès des Maires.

Mme le Maire et 2 de ses adjoints ont prévu de se rendre au Congrès Des Maires qui se tient à Paris, du 18 au 20 novembre 2019, qui a pour thème cette année « Les Maires au cœur de la République ».

Il convient d'accorder un mandat spécial pour représenter la commune à ce congrès et prendre en charge sur le budget communal les frais de mission correspondants. Elle soumet au vote.

Par 1 voix contre, qui considère comme à chaque vote que cette dépense doit être prise sur les indemnités de fonction des élus. Mme le Maire indique que c'est la seule dépense du mandat imputée dans les frais de mission, prévus à cet effet.

Par 18 pour, le conseil municipal autorise ce mandat spécial.

Virements de crédits

À la demande de la trésorerie ; il est nécessaire de prévoir des crédits pour l'amortissement de l'actif aux comptes 203 et 2156, sur le budget M 49.

A l'unanimité le conseil municipal autorise ces écritures.

Ouvertures dérogatoires des dimanches pour 2020

Comme les années précédentes, les différents commerces ont déposé leurs demandes d'ouvertures dérogatoires les dimanches pour 2020, à savoir :

- Centre Leclerc : le 29/11 et les 4 dimanches de décembre
- Aldi : 13-20-27 décembre
- Picard : les 4 dimanches de décembre
- La Halle : 12 et 19 janvier – 14 et 28 juin – 5 juillet – 30 août – 6 et 13 septembre – 29 novembre et 06- 13 et 20 décembre
- Cinelle : 12 et 19 janvier – 28 juin – 5 et 12 juillet – 30 août – 6 et 13 septembre – et les 4 dimanches de décembre
- Akaparé : 13-20 et 27 décembre

Accord à l'unanimité du conseil municipal.



Questions diverses

Révision PLU

Le projet de PADD présenté en commission d'urbanisme a été transmis à tous les élus qui devront faire remonter leurs remarques avant le 18 novembre 2019.

Il a été demandé qu'une réunion puisse être organisée avec tout le conseil avant validation du PADD, ce qui est déjà prévu.

Petite enfance

- Bilan centre aéré : ce 1^{er} centre organisé par la CCPBD s'est très bien déroulé pour la satisfaction des 26 enfants inscrits et de leurs parents, qui sont majoritairement des familles de la commune. Il a été comptabilisé 114 journées enfants. Le prochain aura lieu pour les vacances de Février et beaucoup attendent l'ouverture des mercredis.
- Conseil d'école : présentation du rôle et des attributions du conseil, des effectifs par classe à la rentrée scolaire et toutes autres informations concernant l'école. Compte tenu des mesures Vigipirate, un point sécurité a été fait avec les différents exercices obligatoires qui ont été réalisés. Il a été précisé que les ateliers sur le temps de midi, animés par Magali Garcia Brignon, nouvelle ATSEM arrivée à cette rentrée, remportent toujours un grand succès auprès des enfants. Des questions sont posées par les parents, notamment concernant le temps de cantine où il est demandé aux familles où les enfants rencontreraient des situations particulières de les faire remonter le plus rapidement possible aux parents délégués ou à l'adjoindé en charge de la petite enfance.

Ramassage des ordures ménages

A compter du 1^{er} décembre 2019

- le jour du ramassage des ordures ménagères ne change pas, soit le lundi et le jeudi
- la collecte des emballages légers : le jeudi des semaines paires.

La passerelle

Les travaux ont commencé début octobre ; le cheminement est en cours ; la passerelle devrait être livrée et posée le 18 décembre 2019.

Information diverse

Le dernier magazine vient d'être distribué, avec le dernier calendrier du ramassage des ordures ménagères.

Dates à venir :

Cérémonie du 11 novembre, vous avez tous reçu la convocation.

Marché de Noël organisé par la municipalité : dimanche 8 décembre, au profit de Cortigno

Vœux de la municipalité avec Marcilly : vendredi 10 janvier 2020 à 19h à Marcilly

Vœux de la CCPBD : mercredi 15 janvier à 19h



Commune de
CIVRIEUX D'AZERGUES - 69380
Membre C.C. Beaujolais-Pierres Dorées
Canton de Anse
Département du Rhône

Conseil Municipal séance du 7 novembre 2019

Distribution du colis des Anciens : samedi 21 décembre, le matin
Repas des Anciens : le dimanche 5 janvier à la salle des fêtes

Comité de jumelage : la rencontre pour le voyage retour du vingtième anniversaire aura lieu le week end du 12 juin au 15 juin 2020.

La séance est levée à 21h15.

Prochaine réunion de conseil municipal jeudi 12 décembre 2019